



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180712-14

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) SUR LE RESTE DE LA  
COMMUNE DE THIERS**

*Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

**Vu** la convention OPAH-RU n° 2011/01 signée le 7 octobre 2011,  
**Vu** l'avenant n°1 à la convention, signé le 21 mars 2014, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013,  
**Vu** l'avenant n°2 à la convention, signé le 9 juin 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
**Vu** l'avenant n°3 à la convention, signé le 2 mai 2016, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
**Vu** l'avenant n°4 à la convention, signé le 7 décembre 2016, entré en vigueur le 8 octobre 2017,  
**Vu** l'avenant n°5 à la convention, signé le 29 décembre 2017, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,

**Considérant** l'étude pré-opérationnelle menée en 2017-2018 confiée au cabinet Le Creuset Méditerranée.

La rapporteure propose de mettre en place sur la commune de Thiers non concernée par la future OPAH-RU un Programme d'Intérêt Général.

Sur l'ensemble de la commune, les actions peuvent se centraliser sur :

- La précarité énergétique
- L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap
- La lutte contre l'habitat indigne et/ou très dégradé ou petite LHI
- Le locatif occupé
- Les copropriétés
- L'accompagnement des propriétaires

Le nombre de logements à réhabiliter s'élève à 94 logements de propriétaires occupants, et 8 logements de propriétaires bailleurs, soit un total de 102 logements sur 5 ans (20 logements/an).  
 Le montant total des aides financières octroyées par Thiers Dore et Montagne (propriétaires occupants et bailleurs) s'élève à 40 000 € sur 5 ans, soit 8 000 € par an.  
 Le montant des actions d'accompagnement portées par la Ville de Thiers s'élève à 75 000 € sur 5 ans, soit 15 000 € par an.

La rapporteure propose que l'animation du PIG Commune de Thiers soit faite en régie, comme c'est actuellement le cas. Le coût annuel de l'équipe PIG (1,5 ETP) est estimé à 72 000 €. L'animation serait financée à 35 %.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs et le dispositif d'aides financières pour le PIG Commune de Thiers ;
- **Acte** le principe d'une animation en régie ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 50  
 TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50  
 Abstentions :

Conseillers présents : 45 Représentés : 5 Non-participation :  
 Pour : 50 Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,  
 Le Président,

Tony BERNARD,  
 Maire de Châteldon

